



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANDOUILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU JEUDI 25 MARS 2024 A 20H00

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres		
		En exercice	Présents et représentés	Votants
18/03/2024	18/03/2024	12	9	9

**PRESIDENT DE SEANCE** : M. LEMAITRE Bertrand, Maire

**PRESENTS** : M. Bertrand LEMAITRE, Mme Brigitte BLANCHARD, M. Louis COULON, Mme Gina COAPT, Mme Françoise LEPRETRE, Mme Sophie LETERRIER, Mme Francine BEAUFILS, Mme Annick DOURDAIN, M. Claude LOCHARD,

<b>ABSENTS REPRESENTES :</b>	
<b>ABSENTS EXCUSES :</b>	Mmes, Francine BEAUFILS, Aurélie MARANDEAU
<b>ABSENTES</b>	Mme Séverine RICOULT

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. Mme Sophie LETERRIER a choisi pour secrétaire de séance

## 2024\_25\_03\_01 Avenant à la convention pour la dématérialisation des actes

Monsieur le Président rappelle qu'une convention pour la dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires avait été passée avec l'opérateur de télétransmission des actes « Adullact » via son dispositif « S2Low ». Le CDG53 intervenait jusqu'à la fin de l'année 2021 en qualité d'opérateur de mutualisation, c'est-à-dire en tant qu'intermédiaire entre les collectivités et l'ODT Adullact.

Après l'arrêt de ce service, il avait été décidé de poursuivre les envois par courrier au contrôle de légalité.

Cependant, la dématérialisation étant devenu désormais un outil indispensable au fonctionnement d'une collectivité, il est nécessaire d'adhérer à une nouvelle solution.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'utiliser la solution de "Berger-Levrault", déjà fournisseur de logiciels administratifs pour la Commune

La proposition commerciale de la société Berger-Levrault était ainsi établie en 2022 :

- Contrat BL Echanges Sécurisés : 435 € HT pour 3 ans (soit un paiement annuel de 145 € HT)
- Certificat électronique : 460 € HT
- Mise en service : 525 € HT

Enfin, Monsieur le Président précise que ce changement d'ODT nécessitera la signature d'un avenant à la convention signée en novembre 2020 pour le CCAS avec la Préfecture.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

Invité à se prononcer par vote à mains levées,

Par 9 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 9 voix

- ✓ **DECIDE** de changer d'opérateur de transmission pour les actes soumis au contrôle de légalité
- ✓ **APPROUVE** le choix du prestataire Berger-Levrault et de sa solution
- ✓ **DECIDE** d'adhérer au contrat
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat de services pour une durée de 3 ans

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant avec la préfecture pour ce changement d'opérateur de transmission

Pour copie certifiée conforme,  
Le Président,

Bertrand LEMAITRE

